

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Pierre Meilleur

<https://www.cadre21.org/membres/75a8fd2ae437d344978113d7>

Date d'obtention : 2026-02-27 18:55:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'une personne vient nous voir pour nous dire qu'elle est témoin ou victime de sextage, nous déclenchons le protocole SEXTO. Il s'agit de parler à la victime ainsi qu'à l'auteur du signalement, de manière individuelle. On complète la grille de l'incident, pour avoir un portrait global de la situation et cela nous aide à dans la direction que l'intervention se poursuivra. On remplit une grille d'évaluation par personne rencontrée. Nous demandons si d'autres personnes sont au courant de l'incident et nous leur demandons de ne pas discuter de l'incident à d'autres jeunes, pour protéger la vie privée. Selon les informations recueillies, si nous estimons qu'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant, les démarches sont différentes. Actes impulsifs: nous rencontrons toutes les personnes impliquées et on agit selon les politiques et règles de l'établissement. Nous devons faire un signalement à la DPJ. Si actes malveillants: rencontre l'auteur investigateur pour obtenir sa version des faits, confiscation du cellulaire et communiquer avec le service de police. En aucun cas, nous devons regarder les photos ou vidéos. Nous devons accueillir les jeunes sans jugement et ouverture.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il existe plusieurs formes de sextage et que même s'il y a un échange "volontaire" de photos intimes entre deux personnes et qu'un des deux vient nous en parler, nous devons suivre le protocole SEXTO pour avoir la versions des personnes qui sont impliquées.

Je retiens également que nous ne sommes pas mandataire du corps policier alors nous devons refuser de rencontrer d'autres jeunes, ou personnes impliquées, à leur demande. Quand les policiers sont déjà au courant de l'événement, c'est à eux de poursuivre l'investigation.

Aussi, lorsqu'un adulte vient nous faire part d'une potentielle situation de sextage, nous devons le référer au service de police. Le programme SEXTO est adressé aux élèves des écoles du secondaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate pour moi, serait de parler à l'investigateur et de confisquer son téléphone. C'est plus confrontant pour moi de savoir pourquoi il a agit de cette manière et surtout s'il a partager les photos également.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

